

Note sur l'attribution des crédits aux laboratoires

Commission des finances du 4 novembre 2010

CA du 12 novembre 2010

Le CA du 20 novembre 2010 a approuvé un modèle d'attribution des crédits aux laboratoires et un principe d'évolution sur la période 2010-2012.

Le modèle

Il s'agit d'un modèle de répartition des crédits en fonction des effectifs E-C en poste à Lille 1 (Ne) pondérés par deux éléments :

- L'évaluation des laboratoires (Pev)
- Le secteur : Expérimental ou non Expérimental (Psec)

L'effectif pondéré est donc $P_{lab} = Ne * Pev * Psec$

Les effectifs comprennent les enseignants chercheurs publiants (Np) et non publiants (Nnp) : $Ne = Np + 0,2Nnp$

L'évaluation des laboratoires se fait avec les valeurs suivantes

Evaluation AERES	C/B	A	A+
Pev	1	1,5	2

La prise en compte du domaine d'activité a retenu les valeurs suivantes

Domaine	Expérimental	Non expérimental
Psec	2	1

Les crédits des laboratoires étaient directement déterminés par le ministère dans le précédent contrat quadriennal. Le modèle proposé est donc plus transparent et plus équitable. Il permet aussi une réactualisation chaque année des effectifs des laboratoires. La comparaison des crédits alloués en 2009 par le ministère et ceux calculés par le modèle a fait apparaître

- une augmentation globale des crédits du secteur « non expérimental » (SHS et maths)

- une forte baisse des crédits des laboratoires accueillant un nombre relativement faibles d'enseignants chercheurs de Lille 1 (IRI, IBL)
- une variation importante des crédits de certains laboratoires qui peut s'expliquer par des changements dans l'évaluation, des variations des effectifs.

Pour cette raison le CA a accepté une application progressive du modèle, prenant en compte les crédits du nouveau modèle (Cm) et ceux du dernier contrat quadriennal (Cq) de la façon suivante

$$C = C_g * C_m + (1 - C_g) * C_q$$

Les valeurs de Cg évaluant ainsi

année	2010	2011	2012
Cg	0,5	0,75	1

L'application du modèle pour le budget 2011

Pour l'année 2011, les crédits affectés aux laboratoires sont donc déterminés en partie par l'ancien quadriennal (25%) et en partie par le nouveau modèle (75%).

La lettre de cadrage a proposé l'ouverture des autorisations de dépense à hauteur de celles de 2010, dans un premier temps. Il est donc proposé d'ouvrir les crédits des laboratoires à hauteur de 2 900 000 €. En cours d'année, si les crédits mobilisables par l'université s'avèrent suffisants, une attribution complémentaire sera effectuée.

Un travail est en cours avec les laboratoires pour actualiser les données sur les effectifs.

Autres crédits

La répartition des crédits de recherche proposée est la suivante.

Budget	Autorisations de dépenses 2011	2010
Crédits (Lettre de cadrage)	4 620 556	4 671 686
post doc	81 000	81 600
Fonctionnement Dirved	58 000	58 000
Ecole Doctorales	100 000	
Fonctionnement et investissement Labos	2 900 000	2 900 000
PPF + Plateformes + Instituts	973 000€	952 273
S/Total	4 112 000	3 991 873
BQR	508 556€	679 813